

**2 Politique**

**Sénat/Après le vote de la résolution du Parlement européen sur le Gabon  
L'indignation de la Section sénatoriale gabonaise "ACP-UE"**

J.K.M

Libreville/Gabon

**Par la voix de sa présidente, cette entité a marqué sa désapprobation face à ce qu'elle considère comme étant "un acte manifeste de déstabilisation de notre pays".**

LES réactions ne finissent pas de tomber, au lendemain du vote d'une résolution sur la situation politique au Gabon par le Parlement européen. Dernière en date, celle de la Section sénatoriale gabonaise "Afrique-Caraïbes-Pacifique et Union européenne" (ACP-UE) qui, récemment, au travers d'une déclaration lue par sa principale responsable, Lucie Milebou Aubusson

Mbousou, a condamné "la prétention des Eurodéputés à s'ériger en permanents en donneurs de leçons, au mépris d'une vision partenariale bien comprise". Selon elle, "cette nouvelle résolution n'avait pas sa raison d'être". D'autant que, a-t-elle avancé, "les parlementaires européens avaient adopté, le 2 février 2017, une résolution sur le Gabon qui suggérait certaines réformes, oubliant que le Dialogue politique initié par le chef de l'État, Ali Bongo Ondimba, avait pris en compte toutes les préoccupations de l'UE, allant même dans certains cas, bien au-delà de leurs attentes". De même, a-t-elle poursuivi, "le Dialogue intensifié recommandé par l'UE, en vertu de la Convention de Cotonou, est en cours". D'où, a-t-elle clamé, "nous



Photo : Gaston Ngoubill

La présidente de la Section sénatoriale gabonaise ACP-UE, Lucie Milebou Aubusson Mbousou.

observons avec indignation que quelques Eurodéputés n'ont pas réussi à faire aboutir leur premier projet de résolution au sein de

notre Assemblée parlementaire paritaire, là où il existe un véritable débat contradictoire (...) Alors, incapables de convaincre cette

illustre Assemblée (...), ils ont choisi de se réfugier chaque fois dans leur propre Parlement à Strasbourg afin d'expédier leurs lettres à la poste, en n'osant pas affronter les regards de leurs collègues ACP". Particulièrement remontée, Mme Milebou Aubusson Mbousou a martelé : "cette démarche rappelle les procès sarcastiques et iniques de l'histoire européenne ancienne où le juge s'autorisait le luxe de juger sans respect du droit à la défense, voire condamner en l'absence du prévenu". Et d'ajouter : "Nos collègues parlementaires européens ne semblent pas avoir compris qu'au XXIe siècle, un Parlement, fût-il européen, ne peut s'autoriser le droit de faire des injonctions à un autre Parlement, et encore moins à un État souverain". Une attitude non-dénuée

des relents colonialistes, aux yeux de l'élue de Fougamou. "Que le petit groupe d'Eurodéputés bien connus, et qui parlent hélas au nom de toute l'Europe, sorte de la nostalgie de l'ère coloniale où on décidait chez eux pour les peuples indigènes. Que ce groupe réalise que ce temps est révolu", s'est-elle écriée. Au regard de tout ce qui précède, elle a appelé "la communauté internationale et les vrais amis du Gabon à faire cesser les actuelles et sombres manœuvres de déstabilisation de notre pays". Non sans avoir menacé : "en octobre prochain, lors des assises de la 47e session des ACP et des réunions intersessions de Bruxelles, nous aurons encore l'occasion de manifester la désapprobation du Parlement gabonais"

**Hôtel de ville/Atelier de formation des administrateurs des services publics  
Améliorer la qualité de la gestion de la chose publique**

SM

Libreville/Gabon

LE maire de la commune de Libreville, Rose-Christiane Ossouka Raponda a ouvert, lundi, à l'Hôtel de ville, un atelier sur l'élaboration d'un guide des procédures budgétaires et financières. Ces assises s'inscrivent dans le cadre du renforcement des capacités des administrateurs des services publics locaux dont la municipalité de Libreville est la tête de proue. Le présent atelier est ainsi élargi à plusieurs directions de la mairie de Libreville. Notamment, la direction des Finances, des Affaires économiques, les membres du cabinet du maire de Libreville, et le secrétariat général. Selon l'édile de la commune de Libreville, "l'exigence des usagers quant à la qualité des services et des prestations offertes par les services publics, interpelle les autorités locales sur l'impérieuse nécessité d'améliorer la qualité de la gestion de la chose publique". De ce point de vue, cette formation à l'endroit des différents responsables en charge des services publics locaux de la commune de Libreville devait, pour nombre d'entre eux, améliorer les conditions des services offerts aux usagers, contribuer à une gestion budgétaire et financière plus fiable et apporter les meilleurs services aux ressources humaines. Conformément aux objectifs définis par le guide. Et ceci, précise Mme Ossouka Raponda, «pour le



Photo : D.R

Le maire de Libreville, Rose-Christiane Ossouka ouvrant l'atelier.



Photo : D.R

Les deux experts de l'AIMF échangeant avec les participants.



Photo : D.R

Une phase du déroulement des travaux.

rayonnement de cette institution qui est la vitrine du pays».

Le guide des procédures budgétaires et financières se veut un véritable outil de

travail pour les institutions publiques. De même, il se veut être un instrument de

gestion au service de la commune dans son ensemble. Il comporte à cet effet

deux axes majeurs. À savoir, le processus de gestion des ressources humaines et le celui de gestion financière, auquel pourra s'ajouter, pour des raisons de transparence, le processus de gestion des recettes. Les travaux ont été l'occasion pour le maire de Libreville, d'exhorter les uns et les autres à prendre part, de manière active, à cet atelier dont la formation est assurée par les experts de l'Association internationale des maires francophones (AIMF), Roger Picard et Martine Staebler, respectivement administrateur général des Finances publiques honoraires et administrateur général adjointe, au sein de ladite structure. Car, soutient-elle, «la modernisation des services financiers de la ville de Libreville comprend des aspects majeurs qui nécessitent des efforts de rigueur dans la gestion permanente de l'institution».